



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 09 avril 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0034**

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
13/04/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOUI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUI

**Secrétaire de séance** : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Jean-François PERBET Vie citoyenne

<b><u>Objet</u></b> :	Commission consultative des commerçants non sédentaires : désignation de deux représentants
-----------------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La commission consultative des commerçants non sédentaires a pour objet :

- d'offrir un cadre permettant un dialogue permanent entre la commune et les commerçants non sédentaires des marchés.
- d'être consultée sur l'ensemble des questions et mesures permanentes relatives à la création, à l'organisation, aux modifications et à la tarification des foires et marchés sur la commune du Puy-en-Velay.

Délibération n° DEL\_2026\_0034 du jeudi 09 avril 2026

En 2014, en application de l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et par arrêté municipal du 11 juillet 2014, le Maire a créé une Commission consultative des commerçants non sédentaires.

Sa composition est la suivante :

- un président : le Maire du Puy-en-Velay,
- deux représentants du Conseil municipal,
- deux représentants du Syndicat des commerçants non sédentaires de la Haute-Loire,
- deux représentants du Syndicat des commerçants non sédentaires CID 42-43,
- un représentant de la Chambre des Métiers,
- un représentant de la Chambre d'Agriculture,
- un représentant de la Chambre de commerce,
- deux représentants des Associations des consommateurs,
- un représentant des services de Police Nationale.

Il vous est proposé de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de cette Commission consultative des commerçants non sédentaires.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet, en pareil cas le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉSIGNE comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission consultative des commerçants non sédentaires :

- Monsieur Stéphane LAC,
- Madame Emmanuelle VIALANEIX.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Naziha BOUACHMIR**

Signé le 9 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
RIVORY Joris,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril  
2026